

venirs de la patrie qu'elle avait tant regrettés quelques jours auparavant. Outre son chien, son perroquet et ses oiseaux, cette chambre renfermait, rangés dans le même ordre qu'à Vienne tous les objets qu'elle y avait laissés en partant; tout, jusqu'à la boîte d'ivoire façonnée par son frère, jusqu'au petit coussin que l'impératrice sa mère lui avait donné.

Lorsqu'elle fut remise d'une émotion si douce, Napoléon lui dit : — Tu es contente ma bonne Louise, je le vois. Eh bien ! moi aussi et je crois qu'en ce moment je recevrais avec indifférence la nouvelle d'une victoire.

Cependant l'impératrice parcourait avec ravissement ce cabinet, tandis que ses oiseaux gazouillaient dans leur volière, que son perroquet s'agitait sur son bâton, et que son chien pleurait de joie. La pauvre petite bête semblait craindre d'approcher de son ancienne maîtresse. Alors Napoléon appela l'épagneul et le caressa.

— A la bonne heure, lui disait-il en le flattant de la main; tu es gentil, bien élevé; tu ne ressembles pas à M. Fortuné, à M. Fox. Aussi, je ne te recommanderai pas aux rencontres fortuites de leur ennemi mortel.

Cependant le perroquet restait muet, contre l'habitude des oiseaux de sa bruyante espèce.

— M. Jacquot, vous me faites l'effet d'être un peu bête, dit en riant Napoléon.

— Je suis malade ! répondit tout à coup le perroquet d'une voix gutturale et d'un air piteux.

A ces mots, Napoléon laissa échapper un éclat de rire vraiment homérique. Lorsque cet accès fut passé, il demanda à l'impératrice quel avait été, à Vienne, le précepteur de ce perroquet. Celle-ci lui répondit en souriant que son éducation avait été un peu négligée.

— Mais, Sire, ajouta-t-elle, il n'y avait que M. de Metternich qui lui parlât français, et malheureusement il n'a pu lui apprendre que cette seule phrase, qu'il prononce très-bien, comme vient d'en juger votre majesté.

Napoléon et Marie-Louise se prirent à rire de plus belle, et comme les larmes sont bien près du rire, celle-ci, pour le remercier de tant d'aimables attentions, se jeta avec attendrissement dans ses bras. Au même moment un léger bruit se fit entendre du côté de la porte, restée entr'ouverte, et la tête du prince de Neuschâtel se laissa voir.

Berthier, vous pouvez entrer, lui dit l'empereur.

Et allant au devant de lui, il le prit par le bras et le présenta à l'impératrice en disant :

— Tiens, ma bonne Louise, c'est lui qui, à Vienne, a eu l'idée, en voyant tes larmes, de faire transporter ici tout ce que tu vois, pour tâcher d'adoucir un peu des regrets qui prouvent en faveur de ton cœur. Berthier mérite bien que tu le récompenses, n'est-ce pas ?

Voilà l'homme que, quatre ans plus tard, l'un devait abandonner, et dont l'autre allait répudier même le glorieux nom.

EMILIE-MARCO DE ST.-HILAIRE.

EXERCICE TRÈS DEVOT

St. Antoine de Padoue

THÉAUMATURGE.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS GARY,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SYNTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

TROUVÉ.

UNE SOMME

D'ARGENT

A été trouvée ces jours derniers; celui à qui elle appartient pourra s'adresser à M. HUDON, V. G.

à l'Esché, pour justifier de ses droits et connaître le dépositaire de cette somme.

AVIS.

UN INSTITUTEUR sachant parfaitement les langues française et anglaise et pouvant les enseigner par principes, serait disposé à accepter de l'emploi dans une paroisse. Il est muni des meilleures recommandations pour sa moralité et pour sa méthode d'enseignement. S'adresser à M. BRASSARD, curé de Longueuil, qui s'offre à donner de plus amples renseignements, ou directement à M. THALAN, Instituteur.

LIVRES NOUVEAUX,

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c. &c. &c.

AUSSI, IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des RÉGISTRES de Paroisse de 12 à 400 feuillets.

Montréal, 18 Nov., 1842.

E. R. FABRE.

COLLEGE

DE

SAINT-VINCENT;

Pris Richmond, (Virginie.)

CETTE INSTITUTION est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait favorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus modérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes, seront partie du cours d'enseignement; mais rien ne sera épargné pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire; mais l'exactitude de la discipline sera maintenue par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.—Les élèves ne seront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable; dans tous les cas, ils ne passeront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1er juillet, et finissent le 15 août.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit seule professée dans le collège, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion; outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance de cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvent attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque semestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'élève, et au commencement de chaque semestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maladie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais personne ne sera admis pour moins d'une demi session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour eux.

S'adresser à

M^{gr}. WHELAN,
Evêque de Richmond,

ou aux

Rev^d. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FARE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six ligne et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, P^{tr}e. DE L'EVÊCHÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.